Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq juillet, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 29 juin 2021.

PRESENTS:

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence.

ABSENTS:

- BREXEL Pierrick donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- BURLOT David donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à JEGU Josianne,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAULT David,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- VITEL Fabien donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry,

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline FORTIN

Délibération n°2021-069

Membres en exercice: 35 - Présents: 22 - Absents: 13 - Pouvoirs: 10

VIE ASSOCIATIVE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2021 - ATTRIBUTIONS

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires pour l'année 2021 aux associations en ayant fait la demande. Les demandes ont fait l'objet d'une étude par les commissions compétentes.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal:

- ADOPTE la liste des subventions suivantes à verser en 2021 :

NOM DE L'ASSOCIATION	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT
APEP PLANGUENOUAL	Fonctionnement	500,00€
	Scolaire – Sous-total	500,00€
CLUB MODELISME	Evènement	500,00€
AFR SAINT AARON	Fonctionnement	600,00€
Vie associative – Sous-total		1 100,00 €
LA POTERIE NATURE ET PATRIMOINE	Fonctionnement	950,00 €
INSTITUT DU GALLO	Exceptionnel	500,00€
Culture- Sous-total		1 450,00 €
TOTAL		3 050,00 €

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le 15 JUIL, 2021
Affiché le 15 JUIL, 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN. (suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

15 JUIL, 2021

Philippe HERCOUET Maire de Lamballe-Armor